

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

N° DBC 20210907-12

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2021 à 13H**Date de la convocation :** 1^{er} septembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 7 septembre 2021 à 13h, Salle de L'Avant-Garde – 63120 VOLLORE MONTAGNE, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Didier ROMEUF, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Georges LOPEZ, Philippe CAYRE, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrick SAUZEDDE, Olivier CHAMBON, Jean-François DELAIRE, Hélène BOUDON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Thomas BARNERIAS, Martine MUNOZ, Didier CORNET, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Jean-Éric GARRET, Jany BROUSSE.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**SAISON CULTURELLE DE THIERS DORE ET MONTAGNE 2021-2022
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET
PARTICIPATION A L'ACCUEIL DES AUTOMNALES 2021-2022**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Considérant que le Conseil départemental du Puy-de-Dôme soutient les programmations régulières de spectacle vivant (théâtre, cirque, musique, danse), et qu'à ce titre une aide à la diffusion de spectacle est possible pour les programmations fidélisant un public, engageant des partenariats entre artistes et acteurs locaux et proposant au moins 7 spectacles professionnels différents ;

Considérant que la Communauté de communes et les communes/associations intéressées de Thiers Dore et Montagne candidatent dans le cadre de la Saison départementale itinérante « Les Automnales » pour laquelle le Département apporte notamment son soutien financier et technique ;
Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne soutient financièrement les Communes et associations sélectionnées par le Conseil départemental pour accueillir un rendez-vous des Automnales. La participation de Thiers Dore et Montagne (TDM) s'élève à 50% du déficit de la manifestation.

En 2021, un spectacle donne lieu à une convention tripartite :

- La Communauté de communes a été retenue pour accueillir un concert le samedi 23 octobre 2021 à PUY-GUILLAUME. Une convention de partenariat tripartite entre le CD63, TDM et la Commune de PUY-GUILLAUME a ainsi été rédigée.

En 2022, deux spectacles donnent lieu à une convention tripartite :

- La Commune de VOLLORE-VILLE a été retenue pour accueillir du théâtre le vendredi 2 avril 2021. Une convention de partenariat tripartite entre le CD63, la Commune de VOLLORE-VILLE et TDM a été rédigée.
- La Communauté de communes a été retenue pour accueillir un one man show le samedi 21 mai 2022 à SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE. Une convention de partenariat tripartite entre le CD63, TDM et la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE a ainsi été rédigée.

Le rapporteur propose à l'Assemblée de solliciter une subvention de 2 000 euros au Conseil départemental du Puy-de-Dôme afin de soutenir l'action menée par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et d'approuver les conventions de partenariat proposées dans le cadre de la saison départementale Les Automnales.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** le Conseil Départemental sur un montant forfaitaire de 2 000 euros sur la ligne classique « subvention de fonctionnement-saisons culturelles » ;
- **Approuve** les conventions de partenariat proposées ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 24	Membres présents : 24	Membres représentés :	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24	Pour : 24		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

